



Visa de recherche scientifique **(pour assistants chercheurs, doctorants, chercheurs de niveau postdoctoral, chercheurs invités, etc.)**

I. GÉNÉRALITÉS

Obligation de visa : Les ressortissants d'États hors UE vivant en France ont besoin d'un visa pour exercer des activités de recherche en Allemagne. Un titre de séjour français ne suffit pas.

Rendez-vous : Pour déposer votre demande de visa, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous sur notre site Internet : www.allemagne.diplo.de/visa.

Présence obligatoire : Afin que nous puissions nous assurer de votre identité et prendre vos empreintes digitales, vous devez impérativement vous présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris lors du dépôt de votre demande.

Lettre d'invitation/contrat de travail : Lors du dépôt de votre demande, vous devez fournir une lettre d'invitation ou un contrat de travail émanant d'une université ou d'un institut de recherche en Allemagne. Ces documents doivent préciser votre période d'emploi, la nature de votre activité de recherche ainsi que votre rémunération.

Justificatifs des qualifications : Vous devez fournir les originaux de vos diplômes. Les justificatifs qui ne sont rédigés ni en allemand, ni en français, ni en anglais doivent être traduits en allemand par un traducteur assermenté.

Assurance maladie : Toute activité professionnelle assujettie à l'assurance sociale obligatoire en Allemagne garantit une protection sociale dès la prise de fonction. Si vous n'êtes pas amené(e) à payer de cotisations sociales en Allemagne dans le cadre de votre activité (par exemple en cas de détachement, de bourse, etc.), vous devrez justifier de votre affiliation à une assurance maladie en Allemagne dès le dépôt de votre demande de visa.

Durée de validité : Le visa aux fins d'activités de recherche en Allemagne a une durée de validité de trois mois et vous permet de commencer à travailler. Pendant ce délai de trois mois, vous devrez solliciter un titre de séjour auprès du service des étrangers de votre lieu de résidence en Allemagne.

Zone de validité : Le visa est valide uniquement sur le territoire allemand mais vous autorise à effectuer des séjours touristiques de 90 jours maximum par semestre dans les autres États Schengen.

Délai de traitement : Le délai de traitement est variable. Il est d'une semaine en moyenne si le dossier est complet lors du dépôt de la demande.

Frais de dossier : 75 euros. Les boursiers d'instituts de recherche allemands reconnus en sont exonérés.

Retrait du visa : Dès que votre demande aura été traitée, vous recevrez un courriel vous précisant les modalités de retrait de votre visa. Trois possibilités s'offrent à vous :

- a) Retrait en personne : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation de votre passeport.
- b) Retrait par une personne de votre choix : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation du passeport de la personne mandatée ainsi que d'une procuration.
- c) Envoi : Vous pouvez remettre votre passeport au service des visas lors du dépôt de votre demande. Après traitement de celle-ci, votre passeport vous sera renvoyé, contre paiement de la somme de 8 euros, par recommandé avec accusé de réception à l'adresse de votre choix en France. Un envoi en Allemagne n'est pas possible.

II. PIÈCES À FOURNIR

Veuillez noter que les dossiers incomplets ne pourront être traités. Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

	Nombre d'exemplaires	Document
<input type="checkbox"/>	2	Formulaires dûment complétés
<input type="checkbox"/>	1	Photo d'identité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Titre de séjour français en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Lettre d'invitation ou contrat de travail détaillé(e) émanant d'une université ou d'un institut de recherche en Allemagne
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Justificatifs des qualifications (diplômes, certificats, accompagnés de leur traduction le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Le cas échéant, attestation d'assurance maladie

Clause de non-responsabilité : Tous les éléments communiqués dans cette note sont fondés sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.